

La famille

Etat civil du conjoint ou partenaire de pacs ou concubin(e)

Nom _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Date de naissance _____

Personnes à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Age	Lien de parenté

Etudiants (fiscalement à votre charge) pour lesquels vous sollicitez une bourse

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Nom			
Prénom			
Date de naissance			

Etudes poursuivies

. 2017/18			
. 2018/19			
. 2019/20			
Dernier diplôme obtenu			

Etablissement scolaire

. Nom			
. Adresse			
. Téléphone			

DISTANCE entre le domicile familial et l'établissement scolaire fréquenté

. Kilométrage KM KM KM

Vos enfants Etudiants

Les conditions préalables à remplir

**Avant d'envoyer votre dossier complet
assurez-vous que vous remplissez bien les conditions d'attribution**

Vous relevez du groupe B2V au titre de l'Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▫ en qualité de salarié/retraité d'une Société d'Assurance adhérente au Groupe B2V.
Votre enfant étudiant à charge fiscalement au titre de 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▫ a moins de 25 ans en octobre 2019, ▫ poursuit des études supérieures à temps plein, ▫ a le statut étudiant et l'établissement fréquenté et la formation sollicitée sont agréés par l'Etat français, ▫ est non redoublant sauf cas de force majeure (décès d'un parent, longue maladie ...) sur justificatif

Reportez le **REVENU FISCAL DE REFERENCE** figurant sur votre **avis d'imposition 2019**. Si le montant ne dépasse pas le plafond de ressources, vous pouvez prétendre à une bourse.

Nombre de personnes au foyer	Plafond	Votre REVENU FISCAL DE REFERENCE
2 personnes	27 000 €	
3 personnes	34 000 €	
4 personnes	42 000 €	
5 personnes	49 000 €	
6 personnes	57 000 €	
7 personnes	65 000 €	
pers. supplémentaire	+ 8 000 €	

**Si votre REVENU FISCAL DE REFERENCE dépasse le plafond indiqué
merci de ne pas adresser le dossier**

Les pièces à joindre

Ressortissant	<ol style="list-style-type: none"> 1 relevé d'identité bancaire ou postal, avis d'imposition ou de non imposition 2019 (sur les revenus 2018) intégral de toutes personnes vivant au domicile et des enfants pour lesquels une pension alimentaire a été déduite (sont exclus les enfants rattachés au foyer fiscal de l'ex-conjoint divorcé), 3 si vous êtes en activité : dernier bulletin de salaire.
Etudiant	<ol style="list-style-type: none"> 1 certificat d'inscription à l'établissement scolaire en 2019/20 pour chaque étudiant, 2 certificat de scolarité de l'année précédente 2018/19 pour chaque étudiant, 3 _____